

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 NOVEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Adhésion de la Ville à
l'association des villes
pour la propreté
urbaine**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 novembre 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 novembre 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 novembre 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 10 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 novembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Monsieur BATISTELLI à Monsieur AUDURIER
Monsieur LEBRAY à Monsieur le Maire
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN D'ORO
Madame DE CASTRO COSTA à Madame de CIDRAC (à partir du dossier 10 F 09)
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

*Madame DE CASTRO COSTA quitte la salle à 22h10, au cours de l'examen du dossier 10 F 09

*Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h57, au cours de l'examen du dossier 10 F 11

N° DE DOSSIER : 10 F 05 a

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le domaine de la propreté urbaine, une nouvelle association à l'échelon national est en cours de création. Il s'agit de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). Cette association, mise en place en mars 2009 à l'initiative de la Ville de Versailles vise à regrouper des élus et des agents territoriaux de collectivités afin de favoriser une approche globale de la propreté urbaine.

Les objectifs de cette association sont de :

- faire progresser la propreté en Ville,
- permettre un accès à des outils d'évaluation de la propreté urbaine,
- favoriser les échanges d'expérience entre les collectivités afin d'améliorer les politiques municipales,
- mesurer l'évolution de la propreté en Ville.

Cette association est ouverte aux collectivités et aux membres partenaires, tels que les fédérations (entreprises du secteur) et autres associations professionnelles.

L'adhésion à l'AVPU de notre Ville se fera à titre d'essai pour une durée d'un an.

Les frais d'adhésion sont liés à la taille de la collectivité. Pour Saint-Germain-en-Laye, la cotisation annuelle s'élève à 900 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités Territoriales,

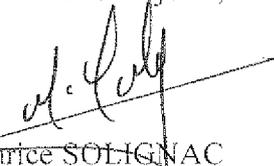
À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE :

- l'adhésion de la Ville à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU),
- Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines